Mobilisation de la marge pour imprévus en 2020: poursuite de l'aide humanitaire aux réfugiés en Turquie

2020/2094(BUD) - 10/07/2020 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 553 voix pour, 106 contre et 29 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de la marge pour imprévus en 2020 en vue de poursuivre l’aide humanitaire aux réfugiés en Turquie.

Le Parlement a approuvé la décision annexée à cette résolution, par laquelle il approuve la mobilisation, dans le cadre du financement inclus dans le projet de budget rectificatif n° 5 au budget général de l'Union européenne pour 2020, de la marge pour imprévus pour un montant de 481.572.239 EUR en crédits d'engagement au-delà du plafond des engagements de la rubrique 4 (L’Europe dans le monde) du cadre financier pluriannuel.

Ce montant est compensé sur les marges sous le plafond des engagements de l’exercice 2020 des rubriques suivantes du cadre financier pluriannuel: a) rubrique 5 (Administration): 16.248.368 EUR; b) Rubrique 2 (Croissance durable: ressources naturelles): 465.323.871 EUR.